

Postulat de Madame Tinetta Maystre, alors Conseillère communale

Dans le cadre d'une démarche de démocratie participative "J'ai une idée"

Le Chemin des Sens

Rapport-préavis No 26-2007

Renens, le 29 mai 2007/AP/md

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la démarche de démocratie participative "J'ai une idée", l'association de plasticiens "Stratosensu" a fait part d'un certain nombre de propositions, dont l'aménagement d'un chemin des sens à Renens. Cette proposition a été présentée à la séance du Conseil communal du 6 octobre 2005 par Mme Tinetta Maystre en tant que Conseillère communale relais. Une première information de la part de la Municipalité a été donnée par M. Perreten, Conseiller municipal à la séance du Conseil communal du 3 novembre 2005 confirmant le soutien de la Municipalité au projet de chemin des sens dont le concept est repris ci-dessous :

Le chemin des sens est un projet qui consiste à montrer qu'il est possible, grâce aux techniques modernes de construction, d'imaginer des aménagements de vie mixte et d'intégrer agréablement et à moindre frais, des sites vivants dans le contexte urbain, même si l'espace est restreint. Le projet suit un parcours donné, mais on peut aussi imaginer qu'un tel concept puisse être envisagé par secteurs afin de sortir de l'habituel système : route, bordure, trottoir et rangée d'arbres. Il est bien certain que les étapes présentées ici ne sont que des indications et qu'elles peuvent être envisagées tout à fait différemment.

Principe

Un promeneur doit pouvoir traverser la commune de part en part sur une voie naturelle qui éveillera ses sens. Le trajet n'est pas le chemin le plus direct. Aucune rigidité n'est attendue de la part des concepteurs. Les essences végétales peuvent être de toute provenance. Des matériaux artificiels peuvent également être utilisés tant qu'ils restent dans l'esprit. Un délai de 30 ans pour l'installation peut être envisagé.

Conséquences

Les conséquences pour les automobilistes seraient minimales car elles consisteraient uniquement à des franchissements avec ralentissement. Pour les piétons, une partie du trottoir traditionnel devrait subsister. En revanche, les services des parcs et promenades devraient s'habituer à un entretien plus conséquent.

Le parcours en quelques étapes

Bordure

Une bordure engazonnée suffisamment large longe le trottoir. Un sentier est installé en serpentant le long de cette surface. Bosquets, herbes hautes agrémentent le parcours.

« Libre-service » : ciboulette-persil

Une surface suffisante permet l'installation d'une « serre » grillagée traversée par le chemin (voir au Flon : Serre grillagée pour bambous). Un « libre service » pour herbes aromatiques et fleurs est entretenu. La cueillette est gratuite.

Franchissement

Le sentier doit franchir une route. Des billons affleurant sont incrustés dans la route en lieu et place du passage pour piétons. Les véhicules doivent ralentir (vu en Finlande).

Petite jungle

Le parcours traverse un parc public. Une grande allée est transformée en « jungle ». Le chemin est recouvert de copeaux.

Passage sous-voies

Le chemin doit emprunter un passage sous-voies. Le concept est confié à un club aquariophile qui installe des aquariums et un décor subaquatique artificiel.

Le plus petit camping du monde

En pleine ville, le sentier longe «Le plus petit camping du monde ». Celui-ci est grillagé. Il est réservé exclusivement aux voyageurs à pied ou à vélo. Il y a de la place pour 10 tentes. C'est le poste de police qui délivre les emplacements.

Echange

Un propriétaire d'immeuble prête une bande de son terrain et obtient une contre-partie

Manque de place

Le trottoir n'offre pas assez d'espace. Une tonnelle en arceaux pour une glycine est aménagée sur la moitié de ce trottoir.

Etc., etc.

Intention

Le chemin idéal est une réalisation symbolique appelant à une réelle prise de conscience de tous usagers. Un tel projet permettrait aussi aux autorités et aux concepteurs d'imaginer des aménagements de vie mixtes.

Nous rajouterons enfin que l'étude d'un tel projet pourrait par exemple être confiée à l'EPFL afin de permettre à des étudiants d'en faire un travail de recherche. On peut aussi imaginer que la conception de chaque secteur soit confiée à différents intervenants (urbanistes, artistes, paysagistes, associations, clubs, écoles, etc.)

L'idée d'ensemble consiste à imaginer sur le long terme la réalisation d'un parcours qui relie des sites paysagers de qualité dans le contexte urbain. Le fil conducteur en est l'éveil des sens des promeneurs.

Le principe de développement est de réaliser plusieurs interventions successives en fonction soit des travaux d'entretien nécessaires soit des possibilités offertes par des projets urbains publics ou privés. Ceci permet d'assurer la qualité de l'ensemble pour des coûts minimaux. Ces interventions pourront être proposées par des artistes de l'association, par des étudiants de l'EPFL ou de l'ECAL, par tout citoyen intéressé ou par les services communaux dans le cadre de leurs travaux.

Après avoir rencontré les initiateurs du projet et en avoir débattu, l'esquisse du futur chemin des sens a été dessinée sans pour autant que son tracé soit définitivement arrêté.

Deux chemins paraissaient particulièrement indiqués, une liaison entre eux a permis d'établir une boucle qui a l'avantage de pouvoir être empruntée tout au long d'un chemin sans début ni fin.

Le chemin des sens tel que présenté a l'avantage de faire connaître la Ville de Renens à travers ses parcs, ses promenades et ses forêts.

Le tracé offre des possibilités de prolongement sur d'autres communes de l'Ouest, soit vers le Nord et les bois de Crissier, soit vers le Sud, l'Unil et le bord du lac; ces extensions pouvant être abordées dans le cadre du SDOL.

En arpentant le chemin de façon très concrète, une première constatation émane de manière assez évidente : un grand nombre de parcs, de jardins, de ruelles et autres curiosités sont méconnues de la population et le simple fait de les relier entre eux constituera déjà un tracé fort riche et agréable à parcourir.

Forts de ce constat, il est proposé d'étudier en primeur une signalétique spécifique au chemin des sens amenant le promeneur d'un site à un autre de manière ludique et instructive.

Les panneaux indicateurs pourront faire état des essences végétales, des jeux mis à disposition, de la faune observée, des bâtiments historiques ou significatifs dans la vie de notre ville ou encore porter sur des œuvres d'art ou tout autre clin d'œil qui éveillerait les sens du promeneur.

De ce fait, les panneaux auront une certaine ampleur, tant par leurs dimensions que par leur contenu, ce qui justifie le prix de Fr. 1'000.--.

D'autres interventions s'insérant dans le chemin des sens, telles que proposées dans le postulat La petite jungle, Le libre Service ou Le plus petit camping du Monde seraient étudiés et assimilés au fur et à mesure de son évolution. Pour ce faire, un contact a été pris avec le Centre horticole de Lullier. En effet, un étudiant de la section "Gestion de la Nature" pourrait faire son travail de diplôme de fin d'études sur la thématique du chemin des sens. Un stage de trois mois au CTC pourrait être prévu afin d'élaborer un document qui servira de ligne de conduite au futur "Chemin des sens".

Le postulat comporte encore un bouquet de cinq autres idées.

- 1. Créer une zone gratuite des transports publics dite « sans ticket »** à l'intérieur de la localité (voir Portland, USA). Utiliser de plus petits bus (Citybus) pour circuler dans les rues étroites et piétonnes (voir les villes de Naples et Rome).

Le Centre ville subira ces prochaines années des changements importants dans sa structure et ses circulations. La Municipalité propose d'attendre la mise en place des nouveaux aménagements pour examiner la proposition.

- 2. Créer un parc arborisé** en remplacement de la place bétonnée qui se trouve devant la grande salle, car cette place n'est pas fréquentée.

Là-encore, les futurs aménagements routiers prévoient la création d'un giratoire à cet endroit. L'opportunité de planter des arbres sera prise en compte le moment venu, comme d'ailleurs à chaque occasion qui se présente où que ce soit sur le territoire communal.

- 3. Les Arbres dans la Ville ou la Ville dans les Arbres ?**

Les hommes ont déboisé les contrées pour les cultures et les zones d'habitation en replantant des arbres ici et là en conséquence de l'urbanisation. L'arborisation des localités représente souvent un prétexte décoratif ou une illusion de naturel. Sur le long terme, il serait possible de pouvoir renverser le processus en visant par exemple à une exubérance de verdure. (Renons compte trop sur les privés pour l'arborisation de la Commune. Le principe devrait être inversé).

La Municipalité relève que la Ville comporte plusieurs parcs et de nombreuses zones de verdure souvent méconnues. Il est bon de rappeler qu'elles sont répertoriées dans la brochure « Nature en Ville », à disposition de la population au Centre Technique Communal. A court terme, une nouvelle signalétique sera mise en place. Récemment, le quartier de la Gare s'est enrichi d'un parc public qui fera l'objet d'un préavis d'aménagement au printemps 2008. La mise en valeur du Bois de Pachoudaz fait également partie des projets à venir. Ces quelques pistes sont un début à l'inversion de la vapeur !

- 4. Des IMMEUBLES où il fait bon vivre**

Le règlement de commune des constructions prévoit que le 50% du terrain construit doit rester libre. Il serait judicieux de rajouter «...pour la détente, à l'usage des locataires ». Il est en effet malheureux de constater que de très nombreux propriétaires de locatifs n'accordent pas l'accès de ces zones à leurs locataires. Or, si des zones de parking deviennent obligatoires sur les parcelles, il serait bien de penser aussi aux habitants.

Il sera tenu compte de cette proposition dans le cadre de la révision du Plan Général d'Affectation (PGA).

5. La Loi

De plus en plus de lois sont restrictives et l'on parle de moins en moins de liberté et de bien-être dans les parlements d'élus. Nous proposons qu'à chaque projet de loi (de modification, d'application, etc.) dont le sens est restrictif, le Conseil communal s'oblige à trouver une action sous forme de contre-poids : cette action pourrait être entreprise dans n'importe quel autre domaine et pourrait avoir un sens totalement différent (attribution d'un subside, d'une licence, d'un congé scolaire, etc.). Cette idée va dans le sens du positivisme et permettrait aussi aux élus de vivre des moments gratifiants.

La Municipalité prend acte de cette volonté de contrebalancer une contrainte par une action positive et étudiera toute suggestion du Conseil communal.

Considérations financières

Investissements

Le projet décrit ci-dessus se décompose comme suit :

Etude du projet	Fr.	20'000.--
Réalisation	Fr.	40'000.--
Total	Fr.	60'000.--
		=====

Les frais d'étude de Fr. 20'000.-- sont autorisés par le Conseil communal dans le cadre du préavis No 1 adopté par le Conseil communal le 5 octobre 2006. Seule la réalisation du projet de Fr. 40'000.-- fera l'objet d'une autorisation dudit Conseil.

Coût du capital

Les coûts du capital se montent au total à Fr. 3'200.-- et se composent des amortissements pour Fr. 2'000.-- (Fr. 60'000.-- divisés par 30 ans) et des intérêts de Fr. 1'200.-- (Fr. 60'000.-- divisés par 2 multiplié par un taux moyen de 4%).

Remarque : si d'autres coûts de fonctionnement sont générés par ce projet, ils doivent y figurer.

Conclusions

Les propositions de l'association Stratosensu sont aussi nombreuses, qu'originales et variées. Elles donnent à la Municipalité un fil conducteur long de 30 ans pour entreprendre des actions tendant à améliorer la qualité de vie à Renens. Il en sera tenu compte à l'avenir dans toute la mesure du possible.

Plus directement et plus concrètement, la Municipalité propose d'adhérer, dans un premier temps à l'idée de la création d'un chemin des sens, comme décrit ci-dessus.

De manière à concrétiser une première étape, la Municipalité souhaite affecter à cette réalisation un montant de Fr. 60'000.--, réparti comme suit :

- Fr. 10'000.-- pour l'étude et le graphisme de la signalisation amenant le promeneur d'un site à un autre de manière didactique, ludique instructive, suivant ainsi un logotype spécifique au futur chemin des sens sur des panneaux originaux donnant des informations soit sur l'histoire du lieu, soit en rapport avec sa végétation ou sa faune, par exemple.
- Fr. 30'000.-- pour la réalisation et la pose de cette signalisation (30 panneaux à Fr. 1'000.--).
- Fr. 10'000.-- pour confier à un étudiant de l'école d'ingénieurs de Lullier la thématique du chemin des sens pour son travail de diplôme.
- Fr. 10'000.-- pour les premières réalisations appropriées émanant de l'étudiant, de Stratosensu et des services communaux.

Un montant de Fr. 50'000.-- est prévu au plan des investissements 2007.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu au postulat de Mme Tinetta Maystre, alors Conseillère communale et porte-parole de l'Association Stratosensu, relatif à l'amélioration de la ville.

—

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le rapport-préavis No 26-2007 de la Municipalité du 29 mai 2007,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. ACCEPTE le préavis de la Municipalité concernant le postulat de Mme Tinetta Maystre, alors Conseillère communale et porte-parole de l'Association Stratosensu, relatif à l'amélioration de la ville.
2. ALLOUE à la Municipalité un crédit de Fr. 60'000.--, pour l'étude, la réalisation et la pose de la signalisation et pour confier à un étudiant de l'école d'ingénieurs de Lullier la thématique du chemin des sens ainsi que pour ses premières réalisations appropriées.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Cet investissement sera comptabilisé dans le compte 3721.5010.113 – Chemin des Sens – Etude et réalisation.

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 30 ans.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 25 mai 2007.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (LS)

Jean-Daniel Leyvraz

Annexe : 1 plan

Membre de la Municipalité concerné : M. Michel Perreten